

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE  
2026**



**Extrait du registre des délibérations  
République Française**

**N°DEL\_2026\_126**

**RAPPORT ANNUEL 2025 DU DÉLÉGATAIRE CRISTAL ECO CHALEUR RELATIF AU  
RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

**Secrétaire :**

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La société Cristal Eco Chaleur, filiale du groupe ENGIE Energie Services, exerce la Délégation de Service Public du réseau de chaleur dans le cadre d'une Convention de Concession notifiée par le SITRU couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2033.

La production de chaleur alimentant le réseau du SITRU est assurée en priorité par l'énergie thermique provenant de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères Cristal sous forme de vapeur à 128°C, énergie transférée par des échangeurs au fluide circulant

dans le réseau. Une chaufferie gaz permet de suppléer à cette énergie de vapeur lors des arrêts techniques et/ou lorsque la demande excède la production.

Les faits marquants de 2025 sont la réalisation de 6 nouveaux raccordements sur le réseau pour un total de 2 486 kW de puissances souscrites (notamment le Lycée Évariste Galois à Sartrouville pour 1 300 kW, des résidences à Montesson pour 577 kW et la Villa Auguste et l'Hôtel de Ville à Chatou pour 359 kW). De plus, 11 nouvelles polices d'abonnement ont été signées pour un total de 4 077 kW de puissances souscrites. La puissance souscrite totale au 31 décembre 2025 s'établit à 58 572 kW (ou 58 358 kW selon les indicateurs récapitulatifs).

À fin 2025, le réseau s'étend sur environ 36 km (dont 28 497 m de feeder principal et 8 330 m d'antennes de distribution). Il comporte 141 sous-stations (dont 135 sous-stations de livraison actives au 31 décembre 2025). Le réseau a vendu 83 582 MWh d'énergie thermique (dont 2 739 MWh pour la sous-station d'export vers Rueil Énergie).

Le prix moyen payé par les abonnés s'établit à 86,88 € HT / MWh consommé. Trois fuites réseau ont été traitées en 2025 (à Houilles et Carrières-sur-Seine) et 44 demandes de dépannage ont été gérées, sans aucun incident technique majeur dans les sous-stations.

Le réseau CRISTAL ECO CHALEUR maintient son label écoréseau+ (obtenu depuis 2022), avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) élevé (83 % à 90,4 %). En 2025, 1 651 tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ont été émises par la chaufferie d'appoint secours.

Après l'exposé de ces motifs, le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport annuel de l'année 2025 du délégataire Cristal Eco Chaleur, relatif au réseau de chauffage urbain.

## **DÉLIBÉRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3131-5 et R.3131-2 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport annuel relatif à l'exécution de la délégation de service public pour le réseau de chauffage urbain, établi par le délégataire CRISTAL ECO CHALEUR, pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable – Bâtiments municipaux – Nature en Ville en date du 16 septembre 2026,

Considérant le rapport annuel 2025 établi par le délégataire CRISTAL ECO CHALEUR,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel, pour l'année 2025, établi par la société CRISTAL ECO CHALEUR dans le cadre du développement et de l'exploitation du réseau de chaleur du SITRU.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**